Département du Pas-de-Calais

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 6 juin 2024



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Yves TERLAT, Maire

N° 185/2024 ARRETE PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SOGEA NORD HYDRAULIQUE chargée de réaliser des travaux de création de noues bassin d'infiltration et raccordement au réseau EP rue du 19 mars 1962 à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1er:

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées du 10/06 au 10/09/2024 rue du 19 mars 1962 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

<u> Article 2 :</u>

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,
- Circulation alternée par pose de feux tricolores.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SOGEA NORD HYDRAULIQUE chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

<u> Article 4 :</u>

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. <u>Article 5 :</u>

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame La Capitaine Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville, Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNAY-SOUS-LENS de-C

Le Maire



Département du Pas-de-Calais

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 6 juin 2024



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Yves TERLAT, Maire

N° 186/2024 ARRETE PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SOGEA NORD HYDRAULIQUE chargée de réaliser des travaux de création de noues bassin d'infiltration et raccordement au réseau EP rue du 8 mai 1945 à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1er:

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées du 10/06 au 10/09/2024 rue du 8 mai 1945 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2:

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,
- Circulation alternée par pose de feux tricolores.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SOGEA NORD HYDRAULIQUE chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Article 5:

- Monsieur Le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame La Capitaine Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur Le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur Le Directeur du Service Technique de la Ville,
 Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Yves TERLAT

